



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français ▼

## Trouver un diagnostiqueur immobilier certifié (Outil de recherche)

Ministère chargé de l'environnement

Accéder à la  
recherche ↗

(<http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>)

Vérfié le 02 décembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Diagnostic immobilier : constat de risque d'exposition au plomb (Crep) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1142>)
- Diagnostic immobilier : diagnostic de performance énergétique (DPE) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16096>)
- Diagnostic immobilier : état d'amiante ou "diagnostic amiante" (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F742>)
- Diagnostic immobilier : état de l'installation intérieure d'électricité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18692>)
- Diagnostic immobilier : état de l'installation intérieure de gaz (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17337>)
- Diagnostics immobiliers : où trouver un diagnostiqueur certifié ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17376>)
- Diagnostic termites et autres insectes xylophages (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3150>)
- Habitat contenant de l'amiante (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F288>)
- Quels sont les diagnostics immobiliers à fournir en cas de mise en location ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33463>)
- Quels sont les diagnostics immobiliers à fournir en cas de vente ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10798>)

### Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage
- 3939 Allo Service Public

### Nous connaître

- À propos
- Aide
- Contact

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
- [gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
- [data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

### **Nos partenaires**

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0